

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 Janvier 2023**

L'an deux mil vingt trois et le trente et un janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Procurations : M. Pierre BARUZZI à M. Karim DALIBEY  
M. Thierry GALIFOT à Jérôme LOOSDREGT

Excusés : Mme Amina GHAFIR  
M. Alexandre ASTOLFI

Secrétaire de séance : Mme Anne LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
21	Vendredi 27 janvier 2023	Vendredi 27 janvier 2023	Vendredi 3 février 2023

**1. Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable pour l'étude d'un projet d'une installation de géothermie-Clos du Village**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Grésivaudan,

La maîtrise des consommations énergétiques, de la facture énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont des objectifs de la collectivité qui souhaite s'inscrire pleinement dans une politique de transition énergétique, en lien avec les démarches portées par la Communauté de communes du Grésivaudan dans le cadre de son Plan Climat Air énergie territorial.

Dans ce cadre, la commune de Le Cheylas engage une réflexion sur le chauffage de son projet de salle de spectacle, bibliothèque, salle des associations, via la géothermie.

Une première étude d'opportunité conduite par l'AGEDEN sur le projet a été réalisée en 2022. Il ressort des premières conclusions de l'étude un réel potentiel.

Afin de mener à bien cette opération, la municipalité souhaite lancer une mission d'étude de faisabilité hydrogéologique pour un projet de géothermie.

Les objectifs de l'étude sont multiples :

- Vérifier la faisabilité d'un projet d'implantation d'une installation de géothermie de minime importance assistée par pompe à chaleur.
- Proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le secteur.
- Comparer les sources d'énergie renouvelable en termes d'investissement et d'exploitation.
- Proposer des solutions pour le financement de l'opération.

Il est proposé au conseil municipal, de solliciter, auprès du Département de l'Isère, une subvention dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable pour l'étude d'une installation de géothermie, à hauteur de 70 % des dépenses.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de réflexion de mise en place d'un système géothermique sur le projet de salle de spectacles, bibliothèque, salle des associations,
- **DÉCIDE** de lancer une consultation pour réaliser une étude de faisabilité préalable,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable du Département de l'Isère, à hauteur de 70 % des dépenses,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de ces décisions.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

